

NESTENN Blazy Immobilier

106 Faubourg Lacapelle
82000 MONTAUBAN

T 05 63 20 36 02

blazy.immobilier@nestenn.com

www.immobilier-montauban-lacapelle.nestenn.com

HONORAIRES

au 1er Janvier 2024 (TVA = 20 %)

TRANSACTION

Prix de vente TTC, honoraires d'agence inclus.

honoraires TTC

Principe de non cumul: l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

Jusqu'à 44 999 €	4 500 €
De 45 000 € à 51 999 €	5 000 €
De 52 000 € à 59 999 €	5 500 €
De 60 000 € à 66 999 €	6 500 €
De 67 000 € à 74 999 €	7 000 €
De 75 000 € à 81 999 €	7 500 €
De 82 000 € à 89 999 €	8 000 €
De 90 000 € à 99 999 €	8 500 €
De 100 000 € à 109 999 €	9 000 €
De 110 000 € à 119 999 €	9 500 €
De 120 000 € à 129 999 €	10 000 €
De 130 000 € à 140 999 €	10 500 €
De 141 000 € à 152 999 €	11 000 €
De 153 000 € à 164 999 €	11 500 €
De 165 000 € à 176 999 €	12 000 €
De 177 000 € à 189 999 €	12 500 €
De 190 000 € à 204 999 €	13 000 €
De 205 000 € à 219 999 €	13 500 €
De 220 000 € à 234 999 €	14 000 €
De 235 000 € à 249 999 €	14 500 €
De 250 000 € à 269 999 €	15 000 €
De 270 000 € à 289 999 €	16 000 €
De 290 000 € à 319 999 €	17 000 €
De 320 000 € à 349 999 €	18 000 €
De 350 000 € à 379 999 €	19 000 €
A partir de 380 000 €	5,00%

Les honoraires sont exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le mandant (le vendeur).



NESTENN Blazy Immobilier

106 Faubourg Lacapelle
82000 MONTAUBAN

T 05 63 20 36 02

blazy.immobilier@nestenn.com

www.immobilier-montauban-lacapelle.nestenn.com

HONORAIRES

au 1er Janvier 2024 (TVA = 20%)

LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location:

**Bailleur = 7 % TTC du montant du loyer annuel charges comprises,
correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux.**

**Locataire = 7 % TTC du montant du loyer annuel charges comprises,
correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux.**

Le montant maximum facturé au locataire au titre des honoraires ttc est limité à :

8€ / m² de surface habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.

3€ / m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée.

Locaux commerciaux et professionnels

12 % HT du loyer annuel HT

Rédaction de Bail pour locaux commerciaux et professionnels

400 € HT à la charge du preneur

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion: 7,5 % TTC des sommes quittancées

Garantie des loyers impayés: 2% TTC des sommes quittancées

